



C.H. LAVAU



le 15 octobre 2013



CATEGORIE C : NOUVELLES GRILLES AU 1^{er} JANVIER 2014 ENTRE REVALORISATION ET ARNAQUE !

Les négociations catégorie C sont terminées.

Le gouvernement a décidé unilatéralement de privilégier le bas de la catégorie C et de favoriser l'accélération des passages d'échelons de certaines échelles plutôt qu'une revalorisation uniforme et conséquente.

La CGT a exprimé tout son mécontentement quant à ces mesures n'améliorant que très faiblement le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique.

La CGT rappelle que ces mesures ne sont qu'une anticipation de l'augmentation du SMIC. Elle rappelle également que le gain obtenu n'est que poudre aux yeux puisque la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) de fait perdue, alors qu'elle aurait dépassé cette pseudo largesse... **Le gouvernement a habilement donné ce qu'il reprend ailleurs !**

Le presque rien ou le pas grand chose ?

Le reclassement se fait au même échelon, en conservant sa situation (on passe de deux ans d'ancienneté, dans un échelon de quatre ans, à un an et demi d'ancienneté dans un échelon de trois ans, par exemple).

Un 12ème échelon est rajouté à l'échelle 4 (+ 7 points) et à l'échelle 5 (+ 9 points).

Un 9ème échelon complète l'échelle 6 (+ 16 points). Mais cet échelon reste publicitaire, puisqu'aucun agent d'un corps ou cadre d'emploi ayant l'indice 430, depuis le décret du 4 juillet 2013, ne pourra y accéder avant 2016, au mieux.

Il n'en reste pas moins qu'un agent recruté à l'échelle 3, au bout de 10 ans et jusqu'à 12 ans d'ancienneté, ne progresse que de 25 euros nets mensuels !

- **La nouvelle grille indiciaire pose problème en ce qui concerne les conditions de classement des agents promus de l'échelle 5 à l'échelle 6.**
La grille indiciaire proposée par la DGAFP génère des ralentissements de carrière pour les agents promus de l'échelle 5 à l'échelle 6.

ALORS UNE GRANDE ARNAQUE POUR LA CATEGORIE C ?

Si les agents de début de grilles récupèrent en moyenne de 30 à 50 euros d'augmentation pour les plus chanceux d'entre eux, il faut relativiser et mettre en face :



15 euros d'augmentation prévisible du SMIC, dès le 1er janvier



12 euros d'inflation à ne pas négliger pour la seule année 2013 à ce niveau d'indice.



Et que dire d'un agent qui gravira ses premiers échelons en « gagnant » 4,63 euros à chaque palier atteint lors des dix premières années de sa carrière... Indécent.

De plus, si nous «grimpons» plus haut dans les échelons, les «augmentations» fondent en dehors de la création d'un nouvel échelon de fin de grille.

Le 12^e échelon pour les échelles 3, 4, et 5 n'offrira que 14 à 45 euros d'augmentation à des agents qui, ne l'oublions pas, sont bloqués depuis plus de 4 ans au 11^e échelon...

Quant à l'échelle 6 :

Si un nouvel échelon (9) apparaît, et est, on ne peut plus attirant, n'est-il pas un eldorado inaccessible ???

A quel âge serait-il accessible ? Et pour qui ?

Enfin, qu'en est-il de l'évolution de carrière ? Les ratios publiés cette année ont été revus à la baisse pour les grades d'aides-soignants et d'adjoints administratifs. Faut-il l'oublier ?

ATTENTION LES GRILLES VONT ENCORE BOUGER... !

Des déroulements de carrière raccourcis sont d'ores et déjà prévus en 2015 avec 5 points d'augmentation pour chaque échelon.

Très prochainement, débiteront les vraies négociations qui feront suite à la parution du rapport «Pêcheur». Elles déboucheront sur la création de nouvelles grilles dans la Fonction publique pour les catégories A, B et C.

Grilles qui seront applicables dès 2016 (soit 10 ans après les dernières qui commencent à être obsolètes) face à une inflation et une augmentation du SMIC qui les ont bousculées sans aucune réaction des tutelles.

Conclusion :▶▶

Attention ces « dernières nouvelles grilles », en trompe l'œil, sont surtout censées faire oublier un gel du point d'indice depuis juillet 2010 et une augmentation du SMIC qui aurait de toutes façons été répercutée, que ce soit en 2014, mais aussi en 2015.

Et que dire de ces soustractions de notre salaire qui ont débuté en janvier 2011 pour aligner nos cotisations retraite sur celles du privé, et qui vont être gonflées avec de nouvelles taxes pour financer la réforme « Hollande » !!?

En attendant vous trouverez sur les deux dernières pages les nouvelles grilles applicables au 1^{er} janvier 2014.

Nous sommes à votre disposition pour faire un point sur votre carrière ou pour toutes demandes complémentaires.

N'hésitez pas à nous contacter !

CéGéTtez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr